

Travailler à l'âge de la retraite ? Comparaison de la situation dans sept capitales ouest-africaines

Philippe ANTOINE

TRAVAILLER À L'ÂGE DE LA RETRAITE ? COMPARAISON DE LA SITUATION DANS SEPT CAPITALES OUEST-AFRICAINES

Philippe Antoine
IRD-DIAL
antoine@dial.prd.fr

Document de travail DIAL
Décembre 2007

RESUME

Jusqu'à ces dernières années « 55 ans » marquait l'âge de la retraite dans la plupart des capitales africaines francophones d'Afrique de l'Ouest. Cependant seules les personnes ayant exercé une activité dans les entreprises privées du secteur moderne de l'économie ou dans l'administration pouvaient bénéficier d'une pension de retraite. La présence plus tardive des personnes âgées au travail est une question qui occupe actuellement la scène sociale en Afrique de l'Ouest et le passage à un âge plus tardif de la retraite est une des revendications majeures des syndicats de la sous-région. Les hommes sont encore relativement nombreux encore à travailler dans le groupe d'âge 55-59 ans (plus de 60 %) ; au-delà de 60 ans une proportion importante d'individus travaille encore. Avec l'âge les travailleurs se cantonnent de plus en plus dans le secteur informel. Les pensions de retraite versées en Afrique de l'Ouest sont relativement modiques, en particulier pour ceux qui exerçaient en dehors du secteur public, et ne suffisent pas à couvrir les charges familiales qui pèsent sur ces personnes jusqu'à un âge relativement avancé.

Mots clés : Retraite, personnes âgées, ville, emploi, Afrique

ABSTRACT

Until these last years, "55 years" marked the retirement age in the majority of the French-speaking African capitals of West Africa. Only people who were employed in the modern private sector or in the administration could profit from a retirement pension. The increasing presence of active seniors is a question which currently occupies the social scene in West Africa. In addition, the increase in the retirement age is one of the major claims of the trade unions. Men are still comparatively numerous working in the group age of 55-59 years (more than 60 % of the). Beyond 60 years old, an important proportion of individuals still work. As they get older, senior workers confine themselves more and more in the informal sector. Pensions distributed in West Africa are relatively moderate. There are not enough to cover family expenses which represent a burden until a relatively advanced age.

Key Words : Retirement, old people, city, labour market, Africa

JEL Code : J14, J26, J21

Table des matières

INTRODUCTION	5
INTRODUCTION	5
1 DONNEES ET VARIABLES UTILISEES	5
2 LE CONTEXTE	6
2.1 La situation démo-économique	6
2.2 Un marché du travail où le secteur informel prédomine	8
3 LA PLACE DES PERSONNES ÂGÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	9
3.1 Le recul de l'âge de la retraite	9
3.1.1 L'exemple du Sénégal	9
3.1.2 Une situation identique dans les autres pays de la sous région.....	10
3.2 Une proportion importante de personnes âgées encore en activité	11
4 LA PLURALITE DES SITUATIONS DES PERSONNES ÂGÉES	15
5 UNE PART IMPORTANTE DES CHEFS DE MENAGES EST ÂGÉE	18
5.1 Les personnes âgées ont aussi une importance démographique	18
5.2 La place et les charges des chefs de ménage âgés	20
CONCLUSION	23
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	24

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Données démo-économiques nationales (en 2001)</i>	7
<i>Tableau 2 : Données socio-démographiques concernant les capitales (2001)</i>	7
<i>Tableau 3 : Répartition des emplois par secteur institutionnel</i>	8
<i>Tableau 4 : Proportion d'actifs dans le secteur moderne privé déclarant avoir un prélèvement de cotisation retraite</i>	8
<i>Tableau 5 : Proportion d'hommes ayant un emploi par groupe d'âges</i>	13
<i>Tableau 6 : Activité antérieure et activité actuelle pour les retraités avec pension âgés de 55 à 64 ans</i>	15
<i>Tableau 7 : Répartition selon le statut et par ville (Hommes de 55 à 74 ans)</i>	17
<i>Tableau 8 : Répartition selon l'activité exercée des personnes âgées de 55 à 74 ans bénéficiaires ou nom d'une pension de travail</i>	18
<i>Tableau 9 : Poids démographique relatif des chefs de ménage de 55 ans et plus</i>	20
<i>Tableau 10 : Proportion de ménages ayant encore au moins un enfant à l'école selon le statut et le groupe d'âges (chef de ménage masculin de 55 à 74 ans)</i>	22

Liste des Figures

Figure 1 :	Les enquêtes 1-2-3 dans les 7 pays de l'UEMOA.....	6
Figure 2 :	Proportion d'actifs occupés par groupe d'âges (Hommes).....	11
Figure 3 :	Proportion d'actifs occupés par groupe d'âges (Femmes)	12
Figure 4 :	Différence Femmes-Hommes dans la proportion d'actifs occupés par groupe d'âges.....	12
Figure 5 :	Proportion de personnes travaillant dans secteur informel parmi les actifs occupés par groupe d'âges et par ville	14
Figure 6 :	Répartition selon le statut par groupe d'âges et par sexe (Toutes villes confondues).....	16
Figure 7 :	Proportion de chefs de ménage par groupe d'âges (Hommes)	19
Figure 8 :	Proportion de chefs de ménage par groupe d'âges (Femmes).....	19
Figure 9 :	Source de revenus pour les ménages dont le chef est âgé de 55 à 74 ans selon le sexe et la ville .	21

INTRODUCTION

Jusqu'à ces dernières années, dans la plupart des capitales africaines francophones d'Afrique de l'Ouest, l'âge de la retraite était fixé à 55 ans. Cependant seules les personnes ayant exercé une activité dans les entreprises privées du secteur moderne de l'économie ou dans l'administration cotisent et peuvent donc recevoir une pension de retraite. La majorité des travailleurs sont dans le secteur informel et ne bénéficient pas d'une assurance vieillesse. La situation des personnes âgées sur le marché du travail ne soulève guère d'intérêt pour l'instant, vu en particulier leur faible poids numérique. Pourtant leur sort mérite qu'on s'y arrête un instant et que l'on essaie au moins de dresser un début d'état de la question pour deux raisons au moins. La première concerne la croissance la rapide des effectifs de personnes âgées, c'est en effet sur ce continent que leur accroissement va être le plus important (Velkoff et Kowal, 2007). La seconde concerne leur participation au marché de l'emploi à des âges avancés. La présence plus tardive des personnes âgées au travail est une question qui occupe actuellement la scène sociale en Afrique de l'Ouest et le passage à un âge plus tardif de la retraite (à 60 ans), est une des revendications majeures des syndicats de la sous-région. Les négociations ont abouti dans la plupart des pays pour le secteur public dans les années 2004-2005, mais elles sont encore en cours dans certains pays en ce qui concerne le secteur privé moderne. Qui travaille après 55 ans et pour exercer quelles activités ? Quelles places respectives occupent les hommes et les femmes âgés sur le marché du travail ? Le temps de la retraite devient-il pour certains celui d'une reconversion et de l'exercice d'une nouvelle activité ?

Pour répondre à ces questions¹, nous analysons les données provenant des enquêtes 1-2-3 coordonnées par AFRISTAT et DIAL dans sept capitales ouest-africaines. Il s'agit d'une analyse secondaire d'une enquête qui avait pour objectif essentiel l'étude du marché de l'emploi. Cette étude permet de situer la place tenue par les personnes âgées sur le marché du travail dans chacune des capitales étudiées, en distinguant la situation des actifs exerçant dans le secteur informel de celle des bénéficiaires d'une pension de retraite. La nécessité du travail se pose pour ces personnes, car la plupart ont encore des responsabilités familiales.

1 DONNEES ET VARIABLES UTILISEES

Les données utilisées pour ce travail proviennent des enquêtes 1-2-3 coordonnées par AFRISTAT et DIAL et conduites dans sept capitales africaines de l'Union Monétaire Ouest Africaine en 2001-2002 : Abidjan en Côte d'Ivoire, Bamako au Mali, Cotonou au Bénin, Dakar au Sénégal, Lomé au Togo, Niamey au Niger et Ouagadougou au Burkina Faso. Chaque enquête a été réalisée par les services de la Direction de la Statistique du pays concerné et conduite auprès de 2.500 ménages dans chacune des capitales² soit environ 92.000 personnes enquêtées (Brilleau, Ouedraogo et Roubaud, 2005). La méthodologie des enquêtes « 1-2-3 » repose sur un système de 3 enquêtes emboîtées pour suivre l'évolution de l'emploi, du secteur informel et de la pauvreté (Roubaud, 1996). Dans le cadre de ce travail nous nous intéressons au sort des 4.955 personnes âgées de 55 ans et plus, enquêtées lors de la phase 1. On trouvera sur la figure 1 la présentation par ville des effectifs concernés.

Les principales variables de la phase 1 des enquêtes concernent les caractéristiques du ménage et de chacun de ses membres. L'enquête emploi de la phase 1 concerne toutes les personnes âgées de 10 ans et plus. Plusieurs volets sont abordés : l'emploi actuel, l'activité principale et l'éventuelle activité secondaire, la recherche d'emploi, le chômage, l'activité du père, l'emploi antérieur, les revenus hors emploi³. Le questionnaire concerne essentiellement les actifs occupés, mais certaines informations permettent de tracer les grandes lignes de la situation dans l'activité des personnes âgées de 55 ans et plus. Il s'agit donc ici d'une exploitation secondaire d'une enquête essentiellement centrée sur les actifs. La situation des personnes âgées n'est pas la préoccupation centrale des enquêtes 1-2-3.

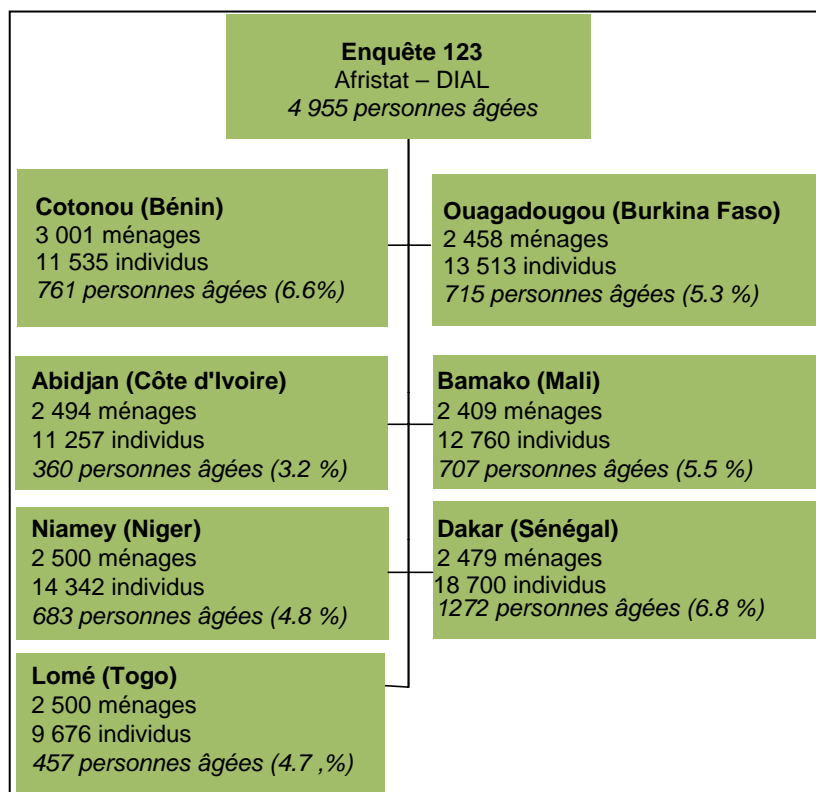
¹ Ce texte reprend et développe une communication présentée au colloque international de l'AIDELF *Population et travail. Dynamiques démographiques et activités à Aveiro* (Portugal) en septembre 2006.

² A l'exception de Cotonou où 3.000 ménages ont été retenus

³ Pour une présentation détaillée de ces enquêtes conduites dans les 7 capitales et les principaux résultats on pourra se référer au numéro 99 de la revue *Statéco* consacrée essentiellement aux enquêtes 1-2-3. Voir aussi sur le site de Dial, la présentation de ces enquêtes : www.dial.prd.fr/dial_enquetes/dial_enquetes_enquete123.htm.

L'analyse de ces données permet cependant d'offrir un premier panorama de la situation de l'emploi au-delà de l'âge de 55 ans, situation jusqu'à présent mal connue en Afrique.

Figure 1 : Les enquêtes 1-2-3 dans les 7 pays de l'UEMOA



2 LE CONTEXTE

2.1 La situation démo-économique

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) regroupe huit pays d'Afrique de l'Ouest : les sept pays mentionnés plus haut et la Guinée Bissau⁴ qui n'a pas participé à ces enquêtes. L'UEMOA (hormis la Guinée Bissau) est une région couvrant une superficie de plus de 3,5 millions de km² pour une population de plus de 72 millions d'habitants en 2002⁵, mais très inégalement répartie⁶. Les économies des pays de l'UEMOA reposent encore en grande partie sur les productions agricoles qui représentent 30 % de la richesse créée chaque année⁷. Il s'agit d'une agriculture vivrière (céréales, tubercules, légumineuses, etc.) et d'une agriculture de rente (coton, cacao, café, arachide) qui constitue la principale ressource financière des pays membres. L'ensemble des pays de l'UEMOA a connu un PIB de 16576 milliards de FCFA⁸ en 2002. La majeure partie des pays de l'UEMOA souffre de la faible efficacité des investissements et des déficits de la balance commerciale ainsi que des finances publiques⁹. Le niveau de pauvreté y est important (près de la moitié de la population vit avec moins d'un dollar par jour). En dehors de la Côte d'Ivoire, les autres pays objet de cette étude sont parmi les plus pauvres du monde : le PIB par tête varie de 106.000 FCFA par habitant et par an au Niger à

⁴ La Guinée Bissau a intégré l'UEMOA en 1997.

⁵ Source: Banque Mondiale.

⁶ Le Niger, pays ayant une grande superficie de région désertique et aride, présente la densité la moins élevée, 9 habitants au km². Par contre, le Togo compte 85 habitants au km². Des disparités de densité existent aussi au sein de chaque pays : par exemple, les trois quart de la population sénégalaise sont concentrés le long de la bande côtière.

⁷ Source: UEMOA. <http://www.uemoa.int/>

⁸ Francs CFA constants de 1996

⁹ Les pays de l'UEMOA enregistrent une balance courante négative (-4,7 % du PIB en 2001 et -1,3 % en 2002). Le recours à la dette se présente alors souvent comme la principale solution pour financer les déficits budgétaires (81,6 % du PIB en 2001 et 71,9 % en 2002) Source: UEMOA. <http://www.uemoa.int/>

316.000 FCFA (en 2001) au Sénégal. Le PIB par tête est un peu plus élevé en Côte d'Ivoire (463.000 FCFA) mais la crise politique qui perdure éclipse sensiblement les performances économiques de ce pays (Tableau 1). Ces différents pays ont participé au Programme d'Ajustement Structurel (PAS) mis en place par le FMI et participent actuellement au Programme Stratégique de Réduction de la Pauvreté (PRSP) avec le soutien de la Banque Mondiale. En 2001, certains connaissent une croissance économique non négligeable (Mali, Burkina-Faso) ; d'autres pâtissent des conséquences des crises politiques qui les secouent (Côte d'Ivoire et Togo).

Tableau 1 : Données démo-économiques nationales (en 2001)

	Côte d'Ivoire	Mali	Bénin	Sénégal	Togo	Niger	Burkina Faso
Population (en milliers)* (a)	17008	11994	7426	10590	5510	12181	11650
PIB (en milliards FCFA)** (b)	7870	2212	1832	3343	955	1286	2090
PIB/ tête (en milliers FCFA) = (b)/(a)	463	184	247	316	173	106	179
Taux croissance économique annuel en %**	0,1	11,9	6,2	5,6	0,6	5,8	6,8
Espérance de vie à 55 ans*** ¹⁰	17,7	17,2	18,1	18,5	-	16,9	17,4

Source : * Nations Unies ; **UEMOA ; *** OMS
1 Euro=655,957 FCFA

Un tiers de la population de l'UEMOA réside en ville, et une grande partie de cette population urbaine se concentre dans la capitale du pays¹¹ qui concentre en général la plupart des investissements. Certaines agglomérations comme Abidjan où Dakar atteignent des tailles conséquentes (respectivement près de 3 et 2 millions d'habitants). La structure de la population est jeune ; les personnes âgées de 55 ans et plus représentent une part très faible de la population, entre 3 % (Abidjan) et 6,5 % (Dakar) de la population de la capitale (Tableau 2). Une part importante de la population de chaque capitale est originaire de l'intérieur du pays, les migrations ont été en particulier importantes dans les années 1970. Les migrants de ces années-là sont ceux qui atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite. Une part importante de la population de chacune des capitales n'a pas fréquenté l'école. Si l'analphabétisme régresse dans les générations les plus jeunes, une part importante d'entre elles ne dépasse pas le stade de l'école primaire (Tableau 2). Des progrès restent encore à réaliser dans le domaine de l'éducation, en particulier à Dakar, Niamey et Bamako.

Tableau 2 : Données socio-démographiques concernant les capitales (2001)

	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
Population (en milliers)*	3 046	1 143	809	1 906	784	675	856
Structure par âge (%) **:							
- de 0 à 14 ans	34,1	44,0	36,4	34,6	35,0	43,0	37,6
- de 15 à 54 ans	62,9	50,8	58,3	58,9	60,4	52,4	56,9
- 55 ans et plus	3,0	5,2	5,3	6,5	4,6	4,6	5,5
Taux d'activité des 10 ans et plus * :							
- Hommes	70,1	59,3	58,8	62,1	68,9	63,5	66,3
- Femmes	60,3	45,6	60,9	41,1	66,9	35,2	49,6
Taux net scolarisation primaire *	73,2	70,7	81,2	65,9	83,2	70,5	79,7

Source : * Brilleau, Roubaud *et al*, 2005 ; ** nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3. Dial Afristat

¹⁰ Il s'agit probablement là d'estimation à partir de tables types de mortalité, car la mortalité aux âges adultes demeure l'une des grandes inconnues de la démographie africaine. Cette estimation de l'espérance de vie à 55 ans (e_{55}) permet de donner un ordre d'idée sur le nombre moyen d'années qui restent à vivre aux personnes à l'âge de 55 ans. L'espérance de vie à la naissance (e_0) est un indicateur qui n'a par contre guère d'intérêt quand on aborde les questions de retraite et de travail personnes âgées.

¹¹ Toutes les villes mentionnées sont la capitale du pays à l'exception de la Côte d'Ivoire où la ville d'Abidjan est considérée comme la capitale économique du pays et Yamoussoukro est la capitale politique ; de fait Abidjan continue de cumuler les deux rôles.

2.2 Un marché du travail où le secteur informel prédomine

Les taux d'activité des hommes varient de 58 % (Cotonou) à 70 % (Abidjan) (Tableau 2). Les différences sont plus marquées pour les femmes entre les capitales des pays du golfe de Guinée (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire) où un peu plus de 60 % des femmes âgées de 10 ans et plus sont actives et celles des pays sahéliens (Burkina, Mali, Niger et Sénégal) où la proportion des actives varient entre 35 et 50 %, ces écarts traduisant une différence de statut des femmes dans chacune des sociétés (Adjamagbo *et al*, 2005).

La répartition par secteur institutionnel des emplois constitue un indicateur synthétique de la structure du marché du travail. Cinq secteurs institutionnels ont été retenus par les concepteurs de l'enquête : les administrations publiques, le secteur parapublic, le secteur privé formel, le secteur informel, et enfin le secteur social (UEMOA, 2004) (Tableau 3).

Tableau 3 : Répartition des emplois par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
Administration publique	5,5	7,5	6,3	5,7	5,2	13,5	10,4
Entreprises publiques	1,1	2,5	2,2	1,8	2,3	1,8	2,3
Entreprises privées formelles	17,6	11,4	9,9	15,0	10,5	11,8	11,8
Entreprises privées informelles	74,7	77,5	80,3	76,4	81,0	71,1	73,4
Entreprises associatives	1,1	1,1	1,3	1,1	1,0	1,8	2,1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : UEMOA, 2004

Le secteur informel occupe et de loin la première place : 76 % des actifs occupés y sont employés pour l'ensemble des sept capitales. On relève peu de différence entre les villes, un peu plus de 80 % des emplois à Cotonou et Lomé ; 71 % à Niamey, ville où cette proportion est la plus faible (Tableau 3). Le secteur privé formel vient en deuxième position avec en moyenne 14,2 % des emplois : aux extrêmes on relève 17,6 % des emplois dans les entreprises privées formelles à Abidjan et 9,9 % à Cotonou. Peu de personnes sont employées dans le secteur public, seulement 8,4 % des actifs occupés travaillent dans ce secteur (6,6 % dans l'administration et 1,8 % dans les entreprises publiques et parapubliques). Niamey se distingue par une proportion relativement importante de fonctionnaires. En définitive la majorité des travailleurs travaille dans un secteur où ils ne disposent d'aucune protection sociale.

Même les travailleurs du secteur privé formel ne payent pas tous des cotisations de retraite. D'une ville à l'autre, la proportion de travailleurs du secteur moderne qui déclarent avoir versé une cotisation varie de 8 à 19 %¹² (Tableau 4).

Tableau 4 : Proportion d'actifs dans le secteur moderne privé déclarant avoir un prélèvement de cotisation retraite

	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
Privé formel	10	19	12	13	8	15	17
Secteur Associatif	0	26	5	7	5	17	16

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

C'est dire combien la retraite avec pension ne concerne qu'une minorité de la population ; les personnes qui n'appartiennent pas au secteur moderne de l'économie ne bénéficient pas de couverture sociale et, comme le souligne Colin Gillion (2000), l'extension de la protection « vieillesse » au secteur informel et à l'agriculture constitue un enjeu majeur en Afrique pour les décennies à venir.

¹² Il est possible que cette information soit sous évaluée.

3 LA PLACE DES PERSONNES ÂGÉES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Avant d'aborder la place des personnes de plus de 55 ans sur le marché du travail, il convient de s'attarder sur la situation de retraité dans ces capitales africaines et sur l'âge de la retraite.

3.1 Le recul de l'âge de la retraite

Le terme retraite est parfois utilisé abusivement en Afrique, tous ceux qui se déclarent retraités ne touchent pas forcément une retraite. Dans l'enquête 1-2-3 nous avons considéré comme retraité toutes les personnes qui déclarent percevoir une pension du travail. Dans les différents pays de l'UEMOA, le système est plus ou moins identique. Deux systèmes de retraite sont en place. L'un concerne le secteur privé moderne de l'économie, c'est un système par répartition. L'autre bénéficie aux fonctionnaires pour qui le paiement des retraites est inscrit au budget de l'État et dont le montant de la retraite est proportionnel aux annuités passées dans la fonction publique. À titre d'illustration, prenons l'exemple du Sénégal.

3.1.1 L'exemple du Sénégal

L'assurance obligatoire en matière de vieillesse est gérée par deux institutions : l'institution de prévoyance retraites du Sénégal (IPRES) pour le privé et pour le public, le Fonds National de retraites (FNR). En application du code du travail en vigueur depuis 1952, l'Institut de Prévoyance et de Retraite de l'Afrique Occidentale (IPRAO) a été créé en 1958 au profit des travailleurs salariés du secteur privé par la convention intersyndicale, patronale et ouvrière. Après l'éclatement de la fédération de l'AOF et l'accession à l'indépendance des États qui la composaient, nombre de ces derniers se retireront de l'IPRAO. Au Sénégal, l'IPRAO, dont le siège était à Dakar, subsistera en l'état jusqu'en 1978 et il deviendra ensuite l'IPRES. En 1975, la loi rend obligatoire l'affiliation à ce régime de retraite pour tous les travailleurs salariés et pour les employeurs (Diop, 2003). Le système de retraite de l'IPRES repose sur la répartition. Le mécanisme de ce système consiste à allouer aux allocataires une partie des cotisations versées par les cotisants (employeurs et employés) après déduction des frais de gestion ; les retraites d'une période donnée sont financées par le prélèvement sur les revenus d'activité de la même période ; d'où l'existence d'une relation qui s'établit entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires. Pour pouvoir obtenir une pension de retraite il faut être âgé d'au moins 55 ans, avoir cessé toute activité salariée et comptabiliser au moins 400 points de retraite. La pension peut également être liquidée par anticipation à partir de 53 ans.

Le FNR qui est un compte spécial du Trésor se charge du régime de retraite des fonctionnaires c'est-à-dire les agents de l'État qui sont dans une situation de stabilité régie par des statuts. Le système de retraite du FNR aussi repose sur la répartition. Ces allocataires bénéficient des mêmes avantages médico-sanitaires dans les mêmes conditions que les fonctionnaires de l'État en activité dans les centres et structures hospitalières de l'État. L'âge de la retraite était aussi jusqu'en 2005 de 55 ans sauf exception pour certains corps de l'État.

Au Sénégal on compte environ 118.000 retraités, secteurs public et privé confondus. Les retraités ont de plus en plus de mal à percevoir leurs pensions. Le Fonds national de retraite connaît des difficultés financières, avec un déficit cumulé de six milliards FCFA. L'IPRES connaît également des difficultés dans l'accomplissement de sa mission. Avec un peu plus de 100.000 cotisants, elle doit verser des pensions à près de 60.000 retraités en 2003, ainsi qu'aux 35.000 veuves et 2.370 orphelins qui bénéficient d'une pension de réversion. En 2003, par trimestre, l'IPRES versait respectivement, en moyenne, 71.408 FCFA aux retraités, 28.666 FCFA aux veuves et 15.789 FCFA aux orphelins¹³. Les pensions restent dans l'ensemble très modestes. Le passage à la retraite s'accompagne donc de changements dans la situation économique pour les individus ; la baisse substantielle de leurs revenus peut perturber le fonctionnement du ménage comme tente de l'expliquer ce transitaire en retraite que nous avons interrogé à Dakar : « *Un chef de famille qui en activité gagnait 100.000 FCFA pour nourrir sa famille, une fois à la retraite, il touche 60.000 FCFA par trimestre c'est très difficile. Cela*

¹³ 793 FCFA par jour aux retraités, 319 FCFA aux veuves et 175 FCFA aux orphelins.

ne peut pas soutenir une maison ». Pour lui, la diminution de ressources tend à faire de la retraite une période de précarité : « *La retraite, ce n'est pas le repos, car ce que tu gagnes, ne sert à rien. Donc, tu es à la retraite, mais tu cherches un peu partout des moyens pour survivre* ». Pour certains, surtout ceux qui perçoivent à l'IPRES, c'est le versement trimestriel des pensions qui accroît leurs difficultés. Pour une autre personne interviewée, le passage à la retraite a été une désagréable surprise car elle ne s'attendait pas à une pension aussi faible : « *J'ai eu des déceptions pour ma retraite, j'ai travaillé avec des entreprises qui n'ont rien versé pour moi. J'ai travaillé pendant 45 ans, je perçois une pension de 22.000 FCFA tous les 3 mois. Qu'est ce que cela peut régler ?* ». Ce cas est loin d'être exceptionnel.

3.1.2 Une situation identique dans les autres pays de la sous région

On retrouve à peu près la même situation dans les autres capitales d'Afrique de l'Ouest : en général un âge à la retraite a été fixé à 55 ans sauf exception pour certains corps de la fonction publique. Niamey fait exception, il se distinguait avec un âge à la retraite de 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. Sous la pression des institutions de Bretton Woods et pour limiter ses charges, le gouvernement nigérien avait pris en 1998 un certain nombre de mesures impopulaires, parmi lesquelles le départ à la retraite à 55 ans ou bien après avoir effectué 30 ans de service effectif. En mai 2006, le gouvernement a rétabli l'âge de la retraite à 60 ans pour les fonctionnaires. Dans la plupart des pays concernés par notre étude, le ratio retraité/cotisant se détériore de plus en plus et grève largement la trésorerie des structures chargées de gérer les retraités. Cette détérioration résulte en partie de la diminution relative du nombre de cotisants, car le secteur moderne de l'économie emploie de moins en moins de monde, en particulier une grande part des jeunes ne trouve un emploi que dans le secteur informel. Les jeunes générations se trouvent occuper de plus en plus des emplois précaires sans couverture sociale (Antoine et al, 2001 ; Diagne, 2006).

Partout, on retrouve la même revendication syndicale, retarder l'âge de sortie de l'emploi surtout pour faire face à la modicité de la plupart des pensions de retraite. Au Burkina Faso, par exemple, les revendications ont abouti en janvier 2004. Le Gouvernement a décidé du relèvement de l'âge de départ à la retraite pour l'ensemble des travailleurs. Dans la Fonction Publique l'âge de départ à la retraite s'échelonne désormais entre 55 et 63 ans selon la catégorie professionnelle. En novembre 2004 la loi a fixé l'âge de départ à la retraite des travailleurs des secteurs privé et parapublic à 56 ans pour les ouvriers et assimilés, 58 ans pour les employés et assimilés, 60 ans pour les agents de maîtrise, les cadres et assimilés, 63 ans pour les médecins et enseignants du supérieur officiant dans le privé¹⁴. Au Sénégal, l'âge à la retraite pour les fonctionnaires est passé en 2005 à 60 ans et dans le privé, en principe, un passage progressif à 60 ans a été prévu par un accord entre patronat et syndicats. Mais cet accord tarde à se mettre en place et récemment à Dakar, en juin 2006, les travailleurs des banques du Sénégal ont mis des brassards rouges pour exiger l'allongement de l'âge de la retraite à 60 ans¹⁵.

À la préoccupation des salariés répond celle des experts qui s'inquiètent de la viabilité de système de retraite héritées de la période coloniale. Le système des retraites leur semble trop subventionné et l'équilibre ne s'établit que par des prélèvements qui touchent l'ensemble de la population. « Ces systèmes peuvent imposer un fardeau injuste à ceux qui, en marge de l'économie formelle, gagnent moins bien leur vie, sans pour autant leur fournir systématiquement une aide pendant leur vieillesse » (Holzmann, 2000). Le montant des dépenses pour les retraites représente environ 1,5 % du PIB, sans que le système soit satisfaisant puisque les montants versés restent bien souvent dérisoires. Ainsi Robert Palacios préconisait, pour le Sénégal, dès 2004 la nécessité de réformes passant par le recul de l'âge de la retraite, l'augmentation de l'assise des cotisations et la baisse des prestations et une amélioration de la gestion afin d'en diminuer les coûts. Il s'interroge sur la viabilité à long terme du système du fait, outre le recul de l'âge de la retraite, de la nécessité de l'augmentation des cotisations pour assurer l'équilibre des régimes (Palacios, 2004). Dans ces sept pays comme dans de nombreux autres pays à revenu faible ou intermédiaire, le système de sécurité sociale ne couvre qu'une minorité de la population (principalement les fonctionnaires et les travailleurs du secteur formel), par contre, les travailleurs du secteur informel, la grande majorité de la population, ne disposent d'aucune protection sociale et, par conséquent, ils sont particulièrement vulnérables lorsqu'à des âges élevés ils ne peuvent

¹⁴ Quotidien le Pays N°3285 du 31/12/2004.

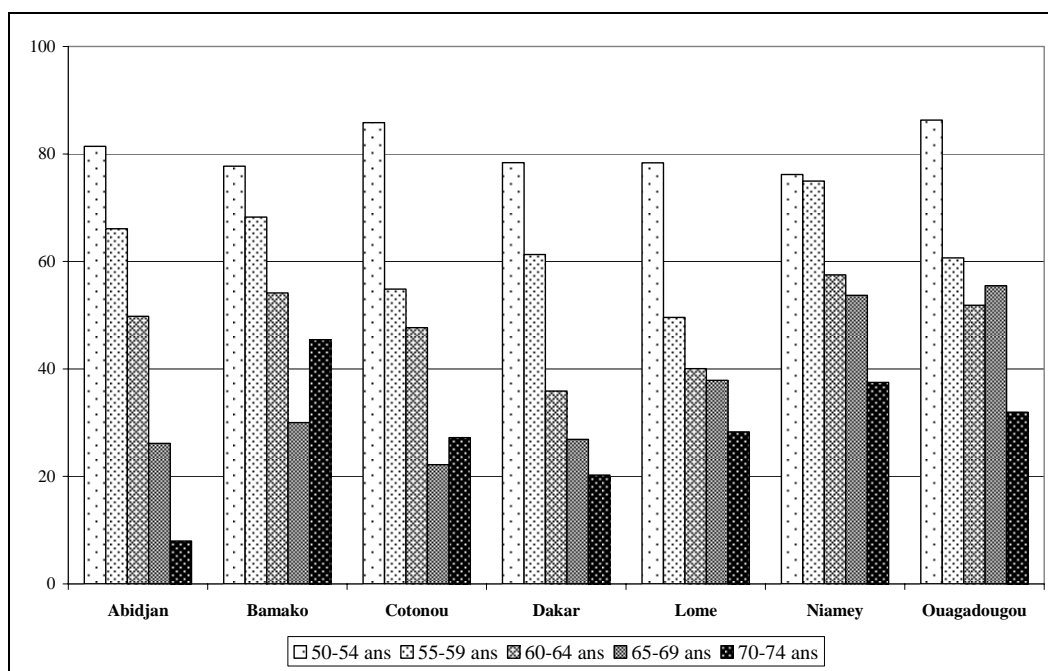
¹⁵ Wal Fadji, 12 Juin 2006.

plus travailler de façon temporaire ou définitive (Apt, 2002). C'est pourquoi, si l'on veut améliorer le sort de ces travailleurs, notamment sur le plan de la santé et des retraites, il faut d'abord leur procurer la possibilité d'accéder aux systèmes publics de sécurité sociale (Kannan, 2007). La mise en place d'un véritable filet de protection sociale représente un objectif efficace pour protéger les personnes les plus démunies contre le risque d'indigence. (Kakwani et Subbarao, 2005)

3.2 Une proportion importante de personnes âgées encore en activité

En général, la productivité des seniors baisse avec l'âge soit parce qu'ils sont usés physiquement soit parce qu'ils ont de la difficulté à se familiariser avec de nouvelles techniques que ce soit dans les pays occidentaux ou en Afrique. Dès l'âge de la retraite atteint, la proportion d'actifs diminue, tant chez les hommes que chez les femmes. On voit très bien la baisse de la proportion d'actifs entre 50-54 ans et 55-59 ans dans toutes les capitales, à l'exception de Niamey où, on l'a vu, l'âge à la retraite est plus tardif (Figure 2). On peut s'étonner d'un arrêt assez rapide d'activité dès 55 ans alors que la majorité des personnes travaillent dans le secteur informel non concerné par les systèmes de retraite. Certains hommes évoquent des problèmes de santé ou d'invalidité, cette proportion allant croissante avec l'âge (4 % à 55-59 ans, 8 % à 60-64 ans, etc.). Toutefois l'activité des personnes âgées est loin d'être négligeable puisqu'à 70-74 ans plus de 45 % des hommes travaillent encore à Bamako et plus de 30 % à Lomé, Niamey ou Cotonou.

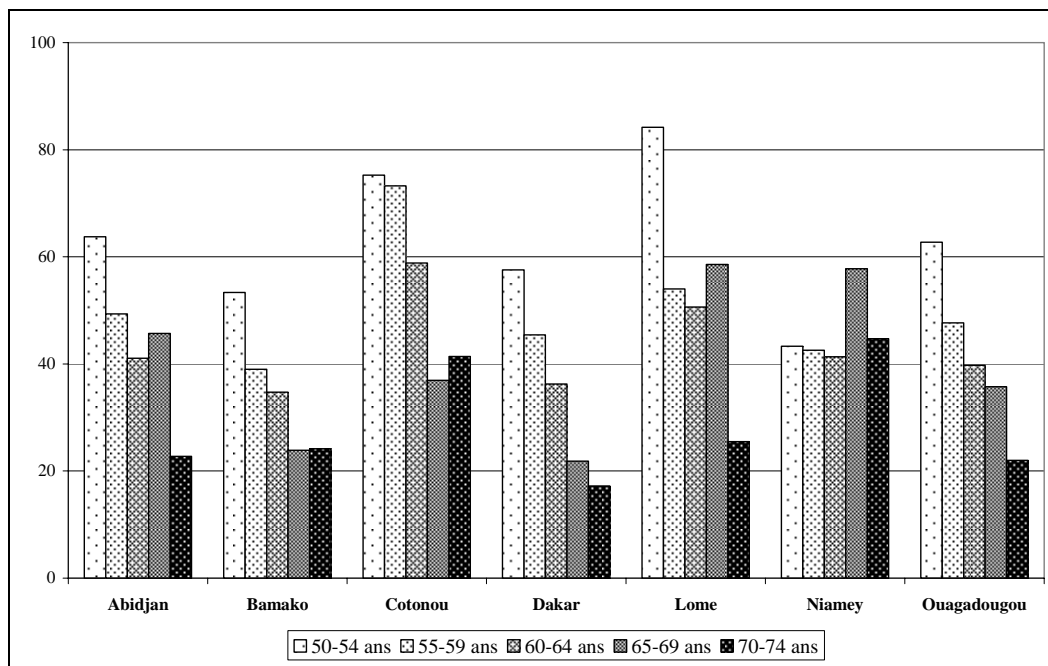
Figure 2 : Proportion d'actifs occupés par groupe d'âges (Hommes)



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

Les femmes également sont bien présentes après 55 ans sur le marché du travail, particulièrement à Lomé, Cotonou ou Niamey (Figure 3). Parfois les femmes âgées ont commencé à exercer une activité rémunérée fort tardivement, après avoir élevé leurs premiers enfants. C'est le cas en particulier à Dakar (Adjamagbo et Antoine, 2004). La proportion de femmes qui évoquent des problèmes de santé est plus grande : 11 % à 55-59 ans, 16 % à 60-64 ans et près d'un tiers à 70-74 ans.

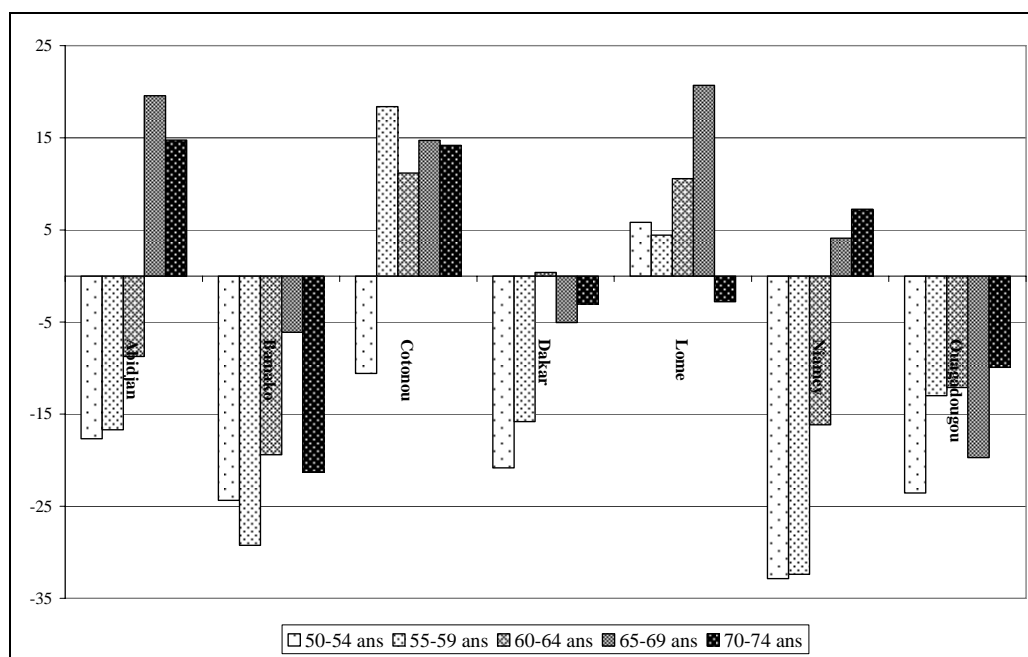
Figure 3 : Proportion d'actifs occupés par groupe d'âges (Femmes)



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3.

Concernant l'activité aux âges élevés, on peut distinguer deux types de villes. Celles où la proportion de femmes actives est plus forte que celle des hommes ; Cotonou et Lomé et dans une moindre mesure Abidjan sont dans ce cas, l'autonomie plus grande des femmes dans ces villes les conduit à continuer à travailler plus longtemps que les hommes (Figure 4). Dans les pays sahéliers, en particulier au Mali et au Burkina, l'activité aux âges élevés concerne davantage les hommes, traduisant le maintien d'une certaine dépendance des femmes.

Figure 4 : Différence Femmes-Hommes dans la proportion d'actifs occupés par groupe d'âges



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

Mais qu'en est-il de l'activité des personnes âgées au regard d'autres pays ? Les taux d'emploi aux âges élevés sont très variables dans les pays occidentaux. Dans certains pays la majorité des personnes est encore en emploi à 60-64 ans comme au Japon (65 %) ou aux États-Unis (55 %) (Tableau 5). Par

contre, dans d'autres pays comme la Belgique (21 %) ou la France (15 %), ils sont particulièrement bas. Ces différences entre pays développés sont fonction des politiques sociales et d'application de l'âge à la retraite spécifiques à chaque pays. L'âge moyen effectif de départ à la retraite est souvent de trois à cinq ans inférieur à l'âge officiel.

Tableau 5 : Proportion d'hommes ayant un emploi par groupe d'âges

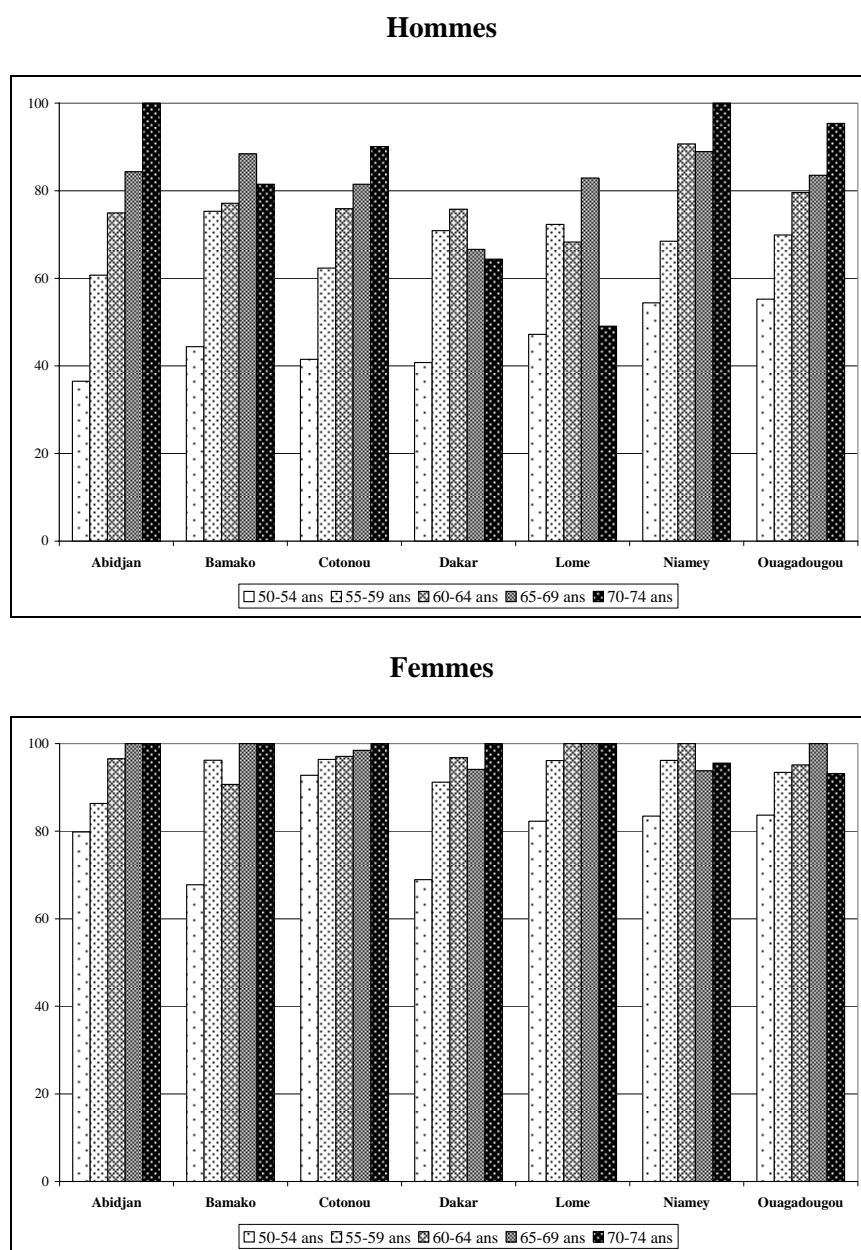
Pays ou ville	25-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans
<i>Japon*</i>	92,0	92,1	88,8	64,7
<i>États-Unis*</i>	86,5	92,3	74,2	54,5
<i>France*</i>	87,5	84,0	60,2	14,5
<i>Belgique*</i>	85,7	77,1	52,3	21,3
7 Capitales de l'UEMOA **	82,2	81,7	63,2	47,0
Dakar**	77,7	80,2	61,3	35,9
Niamey**	80,5	75,7	75,0	57,5

Sources : * Autume *d' et al* , (2005) et nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

Les travailleurs en Afrique de l'Ouest ne bénéficient pas des mêmes protections sociales que ceux des pays occidentaux. Leur taux d'emploi à 60-64 ans apparaît relativement élevé, alors que l'âge officiel de retraite est plus précoce que dans les pays occidentaux. Leur espérance de vie est également bien plus courte que celle des populations des pays développés, le travail à un âge avancé leur laisse donc peu d'années à vivre sans obligations professionnelles.

On l'a vu précédemment le secteur moderne de l'économie n'offre qu'une faible part des emplois (Tableau 3). La part prépondérante des emplois dans le secteur informel est encore plus marquée pour les travailleurs âgés. On voit très bien le basculement entre 50-54 ans et 55-59 ans dans les sept capitales. Ainsi à Abidjan la proportion d'hommes travaillant dans l'informel passe de 37 % pour le groupe d'âges 50-54 ans (avant la retraite) à 61 % pour le groupe d'âges 55-59 ans (après la retraite) (Figure 5). La même situation se retrouve à Bamako (de 44 à 75 % respectivement pour les 50-54 ans et les 55-59 ans) ou à Cotonou (42 à 62 %), etc. Cette transition résulte d'un triple effet. Les individus arrivant aujourd'hui à l'âge de la retraite sont ceux qui ont connu les embauches importantes dans le secteur moderne dans les années 60 et au début des années 70. Ils sont relativement plus nombreux à avoir travaillé dans le secteur moderne que les générations suivantes (les quadras et les plus jeunes). A la retraite, une part d'entre eux qui travaillaient dans le secteur moderne se reconvertit dans le secteur informel. Une autre part de ceux qui exerçaient dans le secteur moderne se retire du marché du travail, alors que les travailleurs de l'informel continuent leurs activités plus longtemps que ceux du secteur moderne. Ces différents facteurs se conjuguent pour que, passé l'âge de 55 ans, plus les personnes vieillissent plus les travailleurs exercent essentiellement dans le secteur informel (Figure 5). La situation est encore plus prononcée chez les femmes, où passé cet âge, la plupart d'entre elles travaillent dans le secteur informel, le petit commerce essentiellement (Figure5).

Figure 5 : Proportion de personnes travaillant dans secteur informel parmi les actifs occupés par groupe d'âges et par ville



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

Il n'a été possible que pour un effectif restreint d'individus d'étudier le changement de catégorie professionnelle au moment de la retraite. Faute d'effectifs suffisants par ville, les calculs ont été effectués pour l'ensemble des 7 agglomérations. Une part importante des cadres (74 %) s'installe seul à son propre compte ou bien fonde sa petite entreprise. La moitié des employés (53 %) et une majorité de manœuvre (67 %) font de même (Tableau 6).

Tableau 6 : Activité antérieure et activité actuelle pour les retraités avec pension âgés de 55 à 64 ans

Catégorie socio-professionnelle antérieure	Catégorie socioprofessionnelle actuelle					Total
	Cadre	Employé; ouvrier	Manœuvre	Patron	Propre compte	
Cadre	23	2	0	37	37	100
Employé; ouvrier	6	30	11	4	49	100
Manœuvre	0	0	33	0	67	100
Patron	0	0	0	0	100	100
Propre compte	0	0	0	21	79	100

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

Le passage du secteur moderne au secteur informel est donc dominant parmi les actifs issus du secteur moderne et qui exercent une activité une fois atteint l'âge de la retraite. Ceux qui continuent de travailler dans le secteur moderne ne sont qu'une minorité, soit que leur statut le permet comme pour certains cadres de la fonction publique (enseignants par exemple) soit qu'ils obtiennent de nouveaux contrats. Les travailleurs qui étaient précédemment dans l'informel (soit comme patron ou soit à leur propre compte) restent évidemment dans ce secteur.

La reconversion des travailleurs du secteur moderne n'est pas toujours couronnée de succès ; ils n'ont pas toujours l'expérience suffisante pour se lancer dans une nouvelle activité parfois fort éloignée de leur ancien métier. Syndicats et associations de retraités militent cependant pour une préparation à une retraite active en favorisant l'accès aux prêts ou aux moyens de production. Par exemple, l'Association nationale des retraités civils et militaires du Sénégal, lors de son VIII^{ème} congrès, revendique dans une de ses motions que les pouvoirs publics et les sociétés privées favorisent l'accès des personnes âgées aux NTIC afin de faciliter leur réinsertion dans les circuits de production¹⁶. Cette transition professionnelle au moment de la retraite mériterait d'être plus étudiée. Faute d'informations suffisantes on n'a aucune idée du nombre de retraités qui tentent véritablement une reconversion et qui la réussissent ou non.

4 LA PLURALITE DES SITUATIONS DES PERSONNES ÂGÉES

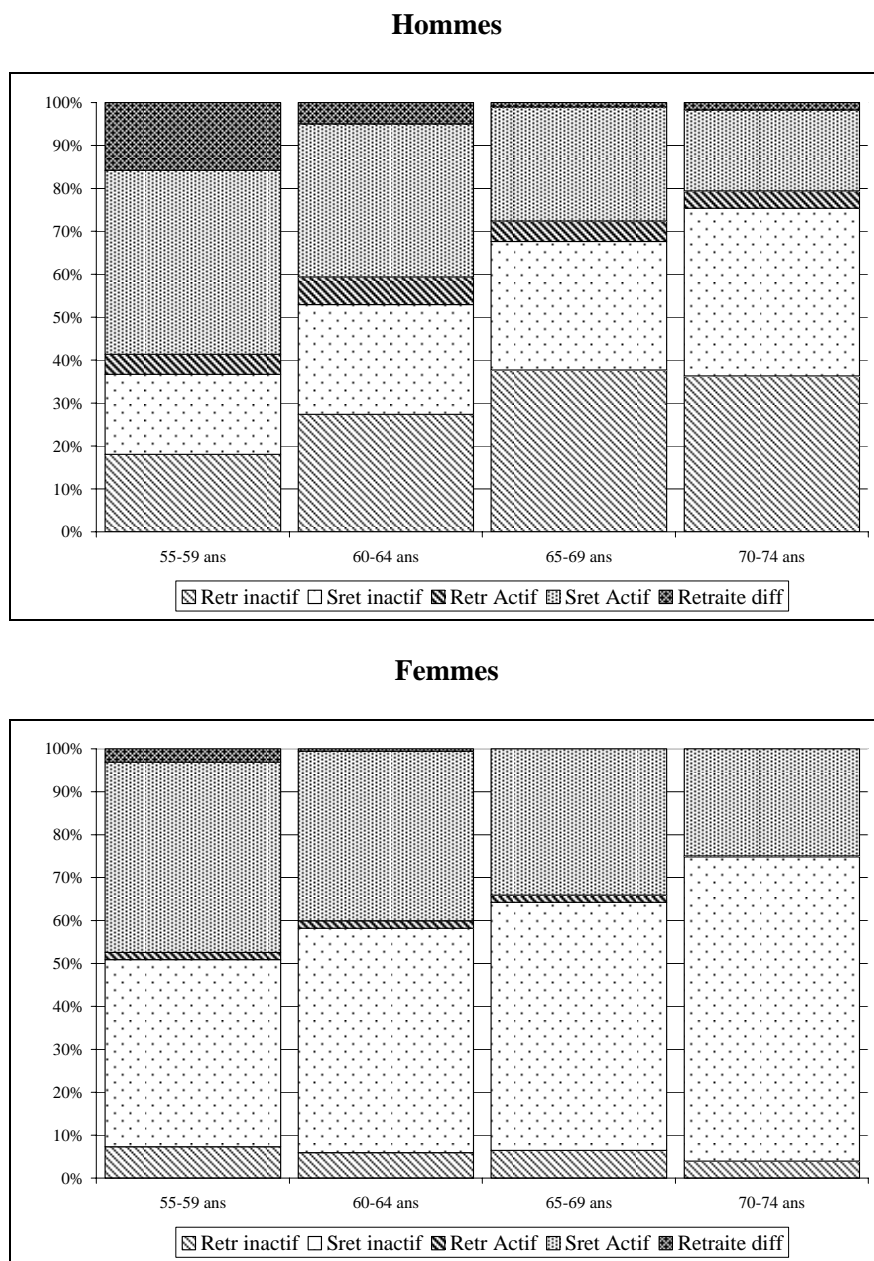
Afin de mieux rendre compte de la diversité de la situation des personnes âgées de 55 ans et plus, nous avons combiné le fait d'être ou non actif et le fait de percevoir ou non une pension. De cette façon 5 statuts sont distingués de bas en haut sur la figure 6 :

- Retraité inactif, c'est-à-dire que la personne perçoit une pension et ne travaille plus
- Sans retraite inactif : la personne ne travaille pas et ne reçoit aucune pension
- Retraité actif : la personne travaille et touche également une pension
- Sans retraite actif : l'individu travaille et ne bénéficie pas d'une pension
- Retraite différée : l'individu est encore en activité dans la même entreprise du secteur moderne¹⁷.

¹⁶ Huitième Congrès Ordinaire de l'ANRCM du Sénégal. Fatick les 17, 18 et 19 mai 2005, p. 7

¹⁷ Les enquêtes 1-2-3 n'avaient pas pour objectif de s'intéresser au sort des retraités et il manque des questions spécifiques à leur situation. Faute d'information précise sur le passage individuel à la retraite, on peut essayer d'identifier à l'aide de diverses variables les actifs du secteur moderne qui continuent d'exercer après 55 ans dans la même entreprise et n'ont pas encore demandé à bénéficier de leur retraite. On le verra c'est en particulier le cas pour certains cadres.

Figure 6 : Répartition selon le statut par groupe d'âges et par sexe (Toutes villes confondues)



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

Nous avons représenté l'évolution par groupe d'âges pour l'ensemble des villes afin de mieux distinguer les grandes tendances (Figure 6). La majorité des hommes sont encore actifs à 55-59 ans (63,2 %), une minorité d'entre eux cumulant activité et pension (4,7 %)¹⁸. La majorité des retraités sont inactifs dès ce groupe d'âges (18,1 %), ce sont surtout ceux ne bénéficiant pas d'une retraite qui continuent de travailler (42,9 %). Environ 15 % des hommes de ce groupe d'âges n'ont pas encore fait valoir leur droit à la retraite et continuent de travailler dans la même entreprise du secteur moderne ou la même administration. Plus on avance en âge, moins d'hommes âgés travaillent : ainsi à 60-64 ans une petite majorité 53 % sont déjà inactifs. Toutefois il convient de remarquer que dans le groupe d'âges 70-74 ans, près d'un quart des hommes travaillent encore et 1 sur 5, parmi eux, bénéficie également d'une pension.

La situation diffère d'une ville à l'autre pour l'ensemble des hommes âgés de 55 à 74 ans. C'est à Lomé (10,5 %), et dans une moindre mesure à Cotonou (7,5 %), que l'on trouve la plus forte

¹⁸ On peut émettre l'hypothèse que les ex-salariés du secteur moderne sont plus nombreux à tenter la reconversion dans le secteur informel, mais l'enquête n'était pas conçue pour apporter des informations sur ce point.

proportion de retraités encore en activité qui cumulent pension et nouvelle activité (Tableau 7). Entre 5,4 % (Lomé) et 11,9 % (Abidjan) des hommes de 55 à 74 ans continuent d'exercer dans la même entreprise. À Niamey la proportion relativement élevée de personnes n'ayant pas pris leur retraite s'explique par le fait que l'âge légal est plus élevé dans cette ville (60 ans) que dans les autres. C'est surtout la proportion de personnes âgées encore actives et sans pension qui varie fortement d'une ville à l'autre ; les personnes dans cette situation sont particulièrement nombreuses à Niamey et Ouagadougou et bien moindre à Cotonou, Dakar et Lomé. Il est toutefois difficile d'expliquer ces différences, qui peuvent tenir aux spécificités du marché de l'emploi dans chaque ville et à des questions de structure par âge. On pourrait penser que dans certaines capitales, en particulier dans les pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo), l'âge de la retraite marque celui d'une émigration de retour de la capitale vers la région d'origine. Peu de travaux existent dans ce domaine en Afrique. Cris Beauchemin (2000) aborde cette question à partir des données de l'enquête ivoirienne sur l'émigration et l'Urbanisation réalisée en 1993¹⁹. Ses résultats infirment l'hypothèse de migration de retour des retraités. En effet les retraités, au sens strict, sont cinq fois moins représentés dans la population des émigrants urbains que dans celle des citadins. Cris Beauchemin propose une explication : les retraités pensionnés sont probablement ceux dont le processus de citadinisation est le plus abouti en ayant eu accès à un emploi moderne stable et leur pension leur assure un revenu régulier²⁰. Faute d'analyse plus spécifique de ce phénomène de migration des personnes âgées de la capitale vers l'intérieur du pays, la question reste donc ouverte.

Tableau 7 : Répartition selon le statut et par ville (Hommes de 55 à 74 ans)

Statut	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouagadougou
Retraité inactif	30,7	17,9	36,4	31,5	32,4	11,7	19,7
Sans retraite inactif	20,9	30,1	20,6	27,7	25,4	26,4	27,1
Retraité Actif	1,9	4,3	7,5	6,1	10,5	4,1	6,3
Sans retraite Actif	34,6	39,7	29,4	28,6	26,3	47,9	41,3
Retraite différée	11,9	8,0	6,1	6,1	5,4	9,9	5,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

La situation concernant les femmes est un peu différente de celle des hommes (Figure 6). Elles sont déjà bien moins nombreuses à bénéficier d'une retraite²¹. La plupart de celles qui touchent une retraite ne travaillent plus, et à l'inverse les femmes qui travaillent encore ne perçoivent pas de pension. Près d'une femme sur deux travaille encore aux âges de 55-59 ans (49,1 %), soit une proportion moindre que celle des hommes. Elles sont par contre aussi nombreuses que les hommes (25 %) à travailler à des âges élevés (70-74 ans). La moitié de ces dernières sont des veuves chefs de ménage, les autres sont mariées et se substituent à leur mari, en général encore bien plus âgé qu'elles, pour trouver des ressources nécessaires à la survie du ménage. La plupart d'entre elles sont des vendeuses de produits alimentaires.

Comme on peut le subodorer, nos trois catégories d'actifs âgés de 55 ans à 74 ans exercent des activités différentes (Tableau 8). Chez les hommes la plupart de ceux qui ne reçoivent pas de pension exercent comme petit patron ou à leur propre compte, essentiellement dans le commerce informel (82 %). Une minorité des actifs sans pension de retraite sont salariés, en général dans des emplois peu ou pas qualifiés. La situation des retraités pensionnés qui travaillent encore est bien plus diverse : la majorité s'est réorientée dans des activités d'auto-emploi ou a créé une petite entreprise (62 %) ; une part substantielle des hommes de cette catégorie est restée salariée certains comme cadres, d'autres

¹⁹ Dans cette enquête sont considérées comme retraités les personnes qui touchent une pension. L'enquête sous-estime donc les individus qui quittent Abidjan lorsqu'ils estiment avoir fini leur vie active.

²⁰ Certes le revenu est régulier, mais parfois dérisoire.

²¹ Le questionnaire n'est pas suffisamment explicite pour savoir comment ont été classées les pensions de réversion des veuves ; nous avons fait l'hypothèse qu'elles étaient classées comme autres pensions ; seule la pension au bénéfice des femmes anciennement salariées est classé pension de travail.

dans des emplois qualifiés. Ceux qui restent en activité passé 55 ans occupent plutôt des fonctions d'encadrement ou des emplois qualifiés, pour moitié dans la fonction publique. Enfin ceux qui sont à leur propre compte sont plutôt des commerçants exerçant dans le secteur moderne. On le voit ceux qui travaillent encore dans le secteur moderne, occupent généralement des fonctions relativement rémunératrices.

Tableau 8 : Répartition selon l'activité exercée des personnes âgées de 55 à 74 ans bénéficiaires ou non d'une pension de travail

	Hommes			Femmes		
	Sans pension	Retraité pensionné	Retraite différée	Sans pension	Retraité pensionné	Retraite différée
Cadre Supérieur	1,6	7,7	18,7	0,1	4,0	5,8
Cadre Moyen	1,5	3,8	18,6	0,1	5,8	30,4
Employé/ouvrier Qualifié	3,6	12,9	21,5	0,3	1,3	9,6
Employé/ouvrier Semi Qualifié	4,4	2,9	10,8	0,6	0,0	26,9
Manœuvre	6,7	10,7	14,1	1,8	0,0	20,7
Patron	12,8	23,0	10,1	6,5	0,0	2,2
Travailleur Propre Compte	69,4	39,0	6,2	90,7	88,9	4,4
Total	100	100	100	100	100	100
<i>Effectif</i>	<i>780</i>	<i>125</i>	<i>170</i>	<i>781</i>	<i>38</i>	<i>23</i>

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

Pour les femmes, qu'elles reçoivent ou non une pension de retraite, elles travaillent majoritairement à leur propre compte dans le commerce informel. Celles qui ne sont pas encore parties à la retraite, une infime minorité des femmes âgées actives, sont pour la plupart dans la fonction publique, essentiellement des enseignantes.

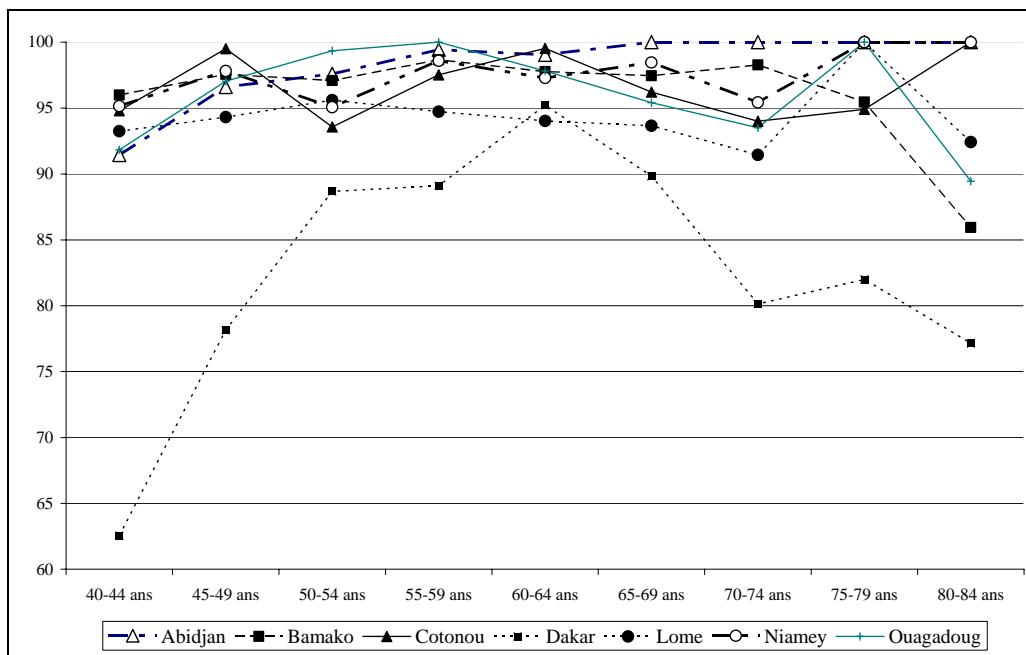
5 UNE PART IMPORTANTE DES CHEFS DE MENAGES EST ÂGÉE

Le poids démographique des personnes âgées demeure encore faible en Afrique subsaharienne, environ 7,2% de la population à plus de 55 ans en 2006 et c'est seulement à partir de 2030 que commenceront à se poser les difficultés liées au vieillissement (Nations-Unies, 2003 ; Velkoff et Kowal, 2007). Les relations entre générations sont un des révélateurs des transformations économiques et sociales actuellement en cours sur le continent africain. Ces relations ne sont pas univoques et même si le pouvoir des aînés est peu à peu remis en question, leur rôle économique continue d'être important jusqu'à des âges avancés (Antoine, 2007). Le faible effectif des personnes âgées ne doit pas conduire à minimiser leur importance démographique, sociale et économique.

5.1 Les personnes âgées ont aussi une importance démographique

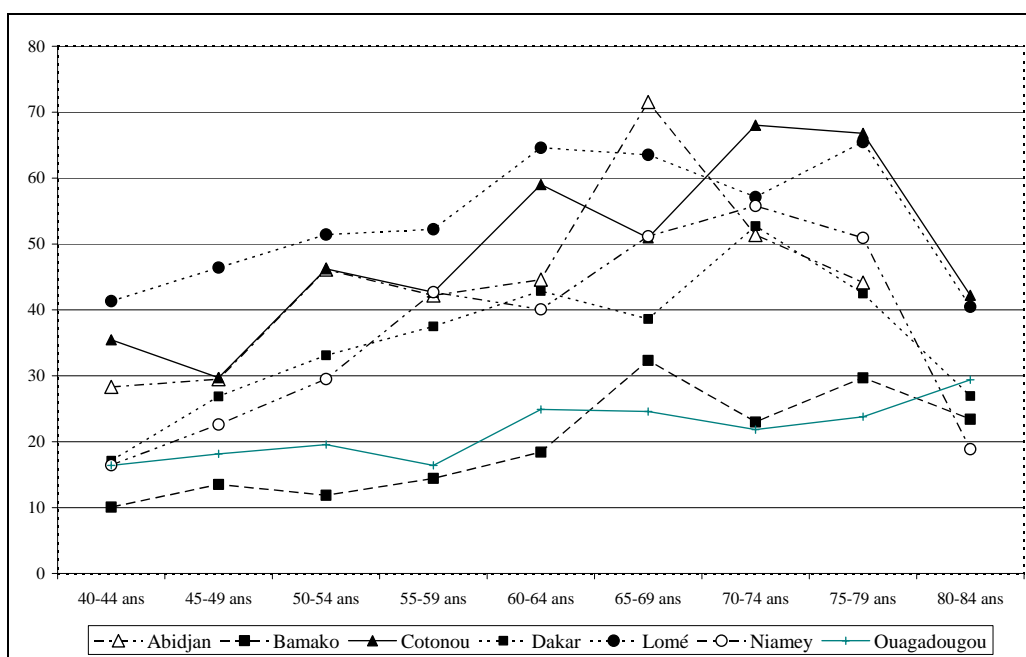
Arrivé à 55 ans la plupart des hommes sont chefs de ménage (ou tout au moins déclarés comme tels), à l'exception notable de Dakar, où l'âge pour devenir chef de ménage est plus tardif et où tous les hommes ne deviennent pas chefs de ménage (Figure 7). C'est certainement le coût relativement élevé du logement à Dakar qui ne permet pas à tous les hommes de trouver un logement autonome pour leur famille et certains couples et leurs enfants restent hébergés chez un autre parent.

Figure 7 : Proportion de chefs de ménage par groupe d'âges (Hommes)



Source : nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3. Dial Afristat

Figure 8 : Proportion de chefs de ménage par groupe d'âges (Femmes)



Source : nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3. Dial Afristat

Chez les femmes, aux âges élevés on relève également une forte proportion de femmes chef de ménage à Abidjan, Lomé et Cotonou, dans une moindre mesure à Dakar et Niamey, et beaucoup moins à Bamako et Ouagadougou (Figure 8). C'est essentiellement le veuvage sans remariage qui explique cette proportion importante de femmes chefs de ménages aux âges élevés (Adjamagbo et Antoine, 2004).

Si le poids démographique stricto-sensu des personnes âgées de 55 ans et plus est faible, elles représentent cependant une part importante des chefs de ménage ; entre 10 % (à Abidjan) et 32 % (à Dakar) des chefs de ménage. Étant donné la taille relativement élevée des ménages dirigés par ces personnes âgées, c'est près d'une personne sur quatre qui vit dans un ménage ayant à sa tête quelqu'un de 55 ans et plus : 16 % à Abidjan et plus de 40 % de la population à Dakar est dans cette situation. On

le voit, si on prend en considération l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage ayant à sa tête une personne âgée, l'appréciation de leur poids démographique doit être relativisée et revue à la hausse en fonction de leur rôle dans la société (Tableau 9).

Tableau 9 : Poids démographique relatif des chefs de ménage de 55 ans et plus

Sexe	Abidjan	Bamako	Cotonou	Dakar	Lomé	Niamey	Ouaga-dougou
Proportion de chefs de ménage de 55 ans et plus parmi les chefs de ménage							
Masculin	9	20	16	30	10	19	18
Féminin	16	26	24	36	19	31	23
Total	10	20	18	32	13	21	19
Proportion de personnes vivant dans un ménage ayant une personne de 55 ans et plus à sa tête							
En %	16	26	20	41	18	28	25

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

5.2 La place et les charges des chefs de ménage âgés

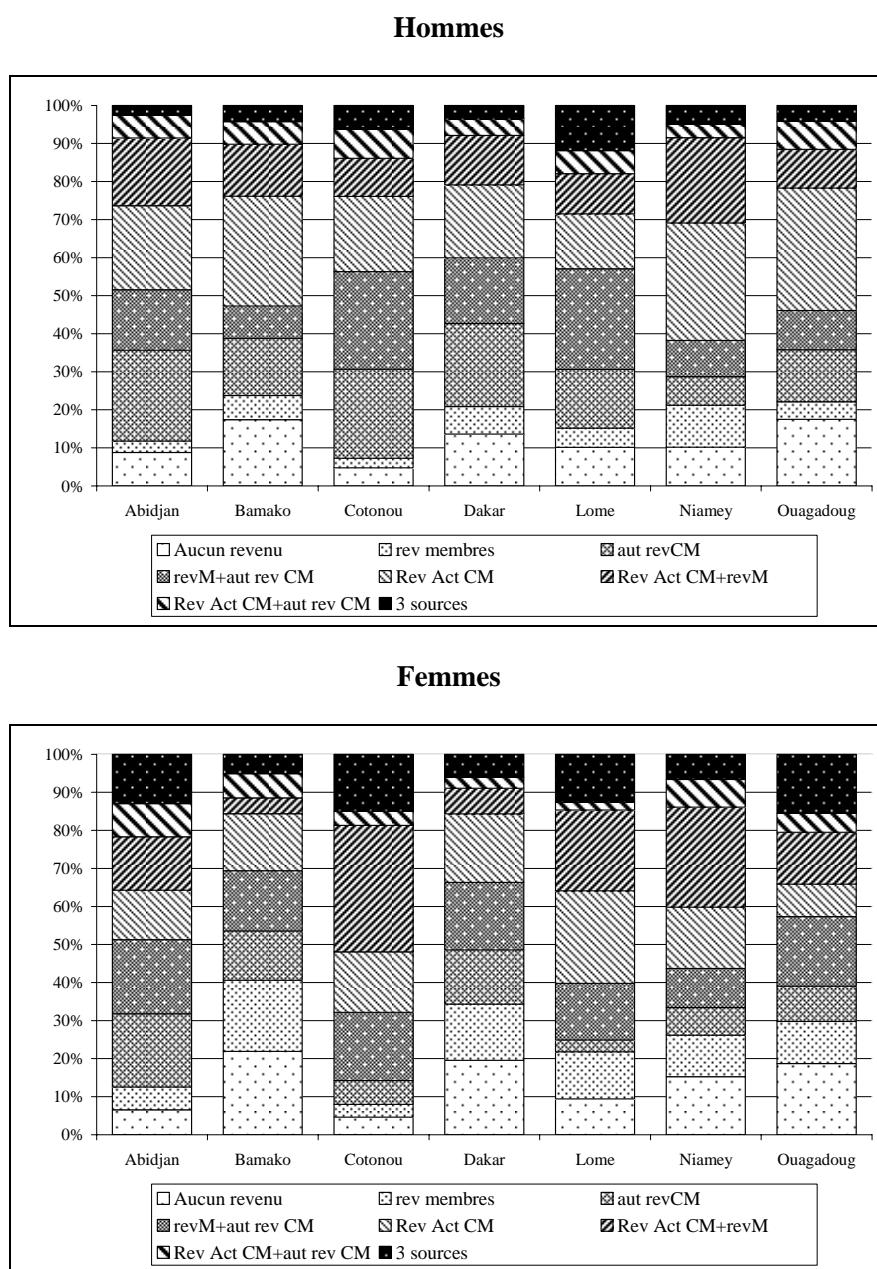
On l'a remarqué précédemment l'activité des personnes âgées est loin d'être négligeable. La plupart des hommes de 55 à 74 ans sont chefs de ménage. Que représentent les revenus tirés de l'activité du chef parmi les ressources du ménage ? Plutôt qu'essayer d'utiliser le montant exact des différents types de revenus de chaque membre du ménage, nous avons simplement essayé de synthétiser l'information concernant ces différentes sources de revenu du ménage. Nous avons pris en considération la combinaison de 3 sources de revenus pour l'ensemble du ménage :

- Les revenus provenant de l'activité du chef de ménage
- Les autres sources de revenus du chef de ménage (pension de travail, revenus immobiliers, transferts, etc.)
- Les revenus provenant des autres membres du ménage, quelle que soit la nature de ces revenus (d'activité, de la propriété, de transferts, etc.)

La combinaison de ces différentes sources nous donne huit possibilités prises en considération à la figure 9 :

- aucun revenu originaire du ménage,
- revenus venant des membres du ménage seulement,
- revenus du chef de ménage non liés à son activité,
- revenus venant des autres membres du ménage et aussi des revenus hors travail du chef de ménage
- revenus provenant exclusivement de l'activité du chef de ménage
- revenus tirés de l'activité du chef de ménage ainsi que les revenus d'autres membres du ménage
- revenus provenant de l'activité du chef de ménage ainsi que de ses autres sources de revenus
- ensemble des trois sources de revenus

Figure 9 : Source de revenus pour les ménages dont le chef est âgé de 55 à 74 ans selon le sexe et la ville



Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

En général, les revenus tirés de l'activité du chef de ménage masculin, âgé de 55 à 74 ans, ne constituent pas la seule source de revenus pour le ménage, quelle que soit la ville (Figure 9). Il y a tout de même entre 14 % (à Lomé) et 31 % (à Niamey) des ménages pour qui c'est la seule source de revenus. Environ dans un ménage sur deux, les revenus d'activité du chef de ménage alimentent le budget du ménage ; à Niamey cette proportion atteint même 62 %. D'autres sources de revenus du chef de ménage sont mobilisées comme principalement la pension de retraite ou les revenus tirés de la location. Toutes sources de revenus confondus, c'est environ 80 % des ménages qui vivent en totalité ou en partie grâce aux ressources du chef de ménage. C'est particulièrement vrai à Cotonou (93 %) ou à Abidjan (88 %) ; la proportion est un peu moins importante dans les villes sahéniennes de Bamako (76 %), Dakar (79 %), Niamey (79 %) ou Ouagadougou (78 %) (Figure 9). Cette différence tient en partie à la proportion de ménages où aucun membre ne déclare de revenus : le taux est particulièrement élevé dans les villes de Bamako et Ouagadougou (autour de 17,5 %) et beaucoup plus faible dans les villes côtières Abidjan (8,8 %) et Cotonou (4,8 %). Dans les deux villes sahéniennes mentionnées, les personnes âgées restent à la tête de la concession familiale et dans certains cas ce sont les enfants résidant ailleurs qui prennent en charge les dépenses de la concession familiale. Par

contre très peu de ménages vivent des seules ressources des autres membres du ménage, autour de 5 % des ménages en moyenne à l'exception de Niamey (11 %). Ces résultats confirment que les chefs de ménage âgés n'ont pas qu'une simple position de « prestige » liée à leur âge, mais qu'ils remplissent aussi une fonction économique.

Du côté des chefs de ménage féminins, pour l'ensemble des villes, ce sont 16,5 % des ménages qui n'ont que les seuls revenus d'activité de la femme chef de ménage comme source de revenus. La proportion est particulièrement élevée à Lomé (24 %) où le dynamisme et la présence massive des femmes sur le marché du travail est bien connu. À l'inverse cette proportion est relativement faible à Ouagadougou. Environ un ménage sur deux, bénéficie des revenus tirés de l'activité de son chef féminin (comme pour les hommes) mais avec des disparités plus grandes. À Cotonou (68 %) et Lomé (60 %), la plupart des ménages ayant à leur tête une femme bénéficient de ses revenus d'activité. À l'opposé cette proportion n'est environ que d'un tiers à Bamako et Dakar. Les autres villes étant dans une situation proche de la moyenne. On retrouve une opposition villes sahéliennes / villes côtières qui tient en partie au statut et aux rôles différents accordés aux femmes. Comme pour les hommes, une faible proportion de ménages vit des seuls revenus des autres membres du ménage (en général les enfants ou la proche parenté) autour de 10 % à l'exception notable de Bamako et Dakar où cette proportion atteint respectivement 19 % et 15 %.

Les chefs de ménage masculins âgés ont en général encore des enfants à charge. Dans ce domaine il y a peu de différences entre les villes. Partout la paternité tardive existe et un écart d'âges très grand peut être relevé entre le premier et le dernier enfant. Pour illustrer cette situation on a retenu un seul indicateur, la proportion de ménages (pour les chefs masculins) ayant au moins encore un enfant à l'école (Tableau 10). Cet indicateur demeure toutefois imparfait, car la scolarisation ne concerne pas encore l'ensemble des enfants dans ces capitales ; il n'est donc pas pleinement satisfaisant pour rendre compte des enfants à charge, mais il permet toutefois de donner un ordre de grandeur.

Tableau 10 : Proportion de ménages ayant encore au moins un enfant à l'école selon le statut et le groupe d'âges (chef de ménage masculin de 55 à 74 ans)

Statut	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	<i>Proportion de chefs de ménage n'ayant pas été scolarisés</i>
Retraité inactif	84	66	56	48	30
Sans retraite inactif	74	65	58	32	61
Retraité Actif	78	78	70	36	28
Sans retraite Actif	62	63	68	37	70
Retraite différée	83	66	66	48	32
Ensemble	72	66	60	39	52

Source : Nos calculs à partir des données des enquêtes 1-2-3

Quel que soit le statut du chef de ménage, une proportion importante d'hommes a encore des enfants à charge (72% en moyenne) à 55-59 ans. Cette proportion va en diminuant avec l'âge mais reste relativement élevée même pour les 70-74 ans (près de 40%). C'est chez les ménages ayant à leur tête un actif sans pension de retraite que la proportion est la plus faible. Une part importante des hommes de cette catégorie (travailleurs du secteur informel) n'a pas été scolarisée et ce sont certains de ces hommes qui à leur tour ne scolarisent pas leurs enfants. Dans l'ensemble cet indicateur sous estime la proportion d'enfants encore dépendants, mais montre tout de même l'ampleur des charges familiales qui pèsent sur les hommes âgés chefs de ménage qui souvent cumuleront les difficultés liées à la vieillesse et celles résultant de la charge de jeunes enfants.

CONCLUSION

Arrivés à l'âge de la retraite, les hommes sont encore relativement nombreux encore à travailler. Ainsi dans le groupe d'âge 55-59 ans, ils sont plus de 60 % à exercer une activité, puis au-delà de 60 ans la proportion en activité baisse d'un groupe d'âge quinquennal à l'autre ; elle dépasse encore les 50 % à Ouagadougou et Niamey à 65-69 ans et tourne autour de 30 % dans les autres villes. La situation est plus diversifiée chez les femmes. À 55-59 ans, elles sont très présentes sur le marché de l'emploi particulièrement à Cotonou (près de 75 %), Lomé (55 %) et leur présence se maintient jusqu'à des âges avancés parfois plus longtemps que les hommes comme à Cotonou et Lomé. Avec l'âge les travailleurs se cantonnent de plus en plus dans le secteur informel.

Au Nord comme au Sud le débat sur le recul de l'âge de la retraite est à l'ordre du jour, même s'il ne se pose pas dans les mêmes termes. La généralisation progressive de l'âge de la retraite à 60 ans pour les travailleurs du secteur moderne est en cours d'application au sein de l'espace UEMOA. Le montant des pensions de retraite reste dans l'ensemble relativement modique, en particulier pour ceux qui exerçaient en dehors du secteur public. Le montant dérisoire des pensions conduit à penser que les retraites ne constituent plus une source de revenus de remplacement du salaire, mais s'apparentent plus à un minimum de survie. Les retraités tentent avec la modicité de leurs revenus de couvrir les charges familiales qui pèsent sur eux jusqu'à un âge relativement avancé. La plupart des personnes âgées ne sont pas à la charge de leurs enfants, mais au contraire ont encore de jeunes enfants à charge. Ces chefs de ménage âgés doivent souvent également prendre en charge leurs enfants plus grands qui ne sont pas encore insérés sur le marché du travail. Les 55 ans et plus participent encore de façon importante à la vie économique du ménage et peu de personnes âgées comptent exclusivement sur l'aide de leur famille même si les femmes âgées à la tête d'un ménage sont plus dépendantes des solidarités familiales que les hommes. Ces questions demeurent encore mal appréhendées et nécessiteront certainement plus d'intérêt à l'avenir (Cohen et Menken, 2006).

Toutefois le recul de l'âge de la retraite demeure une solution individuelle de court terme pour les travailleurs du secteur moderne. Certes, elle leur permet de retarder le moment de la chute drastique de leurs revenus mais, d'une part, cette mesure ne contribue en rien à l'équilibre déjà compromis des régimes de retraite et, d'autre part, concourt à restreindre encore plus l'accès des plus jeunes à des emplois du secteur moderne et indirectement dans le secteur informel où comme on l'a noté c'est essentiellement dans ce secteur que les personnes âgées continuent d'exercer. En effet le débat sur le recul de l'âge de la retraite est aussi un débat de générations. Le phénomène demeure marginal dans la mesure où le versement des prestations de retraite ne concerne qu'une minorité de la population en Afrique de l'Ouest, mais par contre ira certainement en prenant de l'ampleur avec la nécessité pour ces personnes âgées de subvenir à leurs besoins, d'autant que leur effectif est appelé à croître dans les décennies à venir (Nations Unies, 2003). La concurrence des générations risque de se maintenir sur le marché de l'emploi urbain rendant l'insertion professionnelle des jeunes déjà fort préoccupante (Dial, 2007) encore plus malaisée.

La situation, à l'avenir, risque d'être encore plus difficile pour les futures générations de retraités. Le recul de l'âge au mariage, l'insertion professionnelle de plus en plus tardive ont des conséquences sur le parcours professionnel des hommes et des femmes qui auront du mal à accumuler les annuités suffisantes à une retraite décente. En effet il n'est pas rare actuellement de démarrer un emploi régulier dans le secteur moderne vers 30-35 ans ; avec une retraite même portée à 60 ans la durée de cotisations demeurera bien courte. Par ailleurs la majorité des travailleurs, ceux de l'informel, restent pour l'instant exclus de ces systèmes de protection sociale, même si certaines associations par métier commencent à s'organiser dans ce domaine. Étendre la protection sociale à tous reste encore un défi majeur, un de plus, à relever pour le continent.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjamagbo A., Antoine P., Béguy D., Dial F. B., 2005 : Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé, 6èmes journées scientifiques du Réseau « Démographie » de l'AUF. « *Ville du Sud. Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux* » Cotonou, 21-24 novembre 2005, 18 p. (A paraître) (Document de travail DIAL DT/2006/04)
- Adjamagbo A., Antoine P., 2004 : Être femme « autonome » dans les capitales africaines. Les cas de Dakar et Lomé, in *Hommage à Thérèse Locoh*, J. Vallin (éditeur), Paris, Ined, p.281-294 (A paraître) (Document de travail DIAL DT/2004/03)
- Antoine P. (Ed), 2007 : *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*. Ceped, collection Rencontres, Paris, 255 p.
- Antoine P., Razafindrakoto M., Roubaud F., 2001 : Contraints de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines: Dakar, Yaoundé, Antananarivo. *Autrepart « Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ? »*, n° 18, éditions de l'Aube/IRD, Paris, p. 17-36.
- Apt. N. A, 2002 : Le vieillissement et le nouveau rôle de la famille et de la collectivité: une perspective africaine, *Revue internationale de sécurité sociale*, Vol 55 n°1, p. 43-53.
- Autume d' A., Betbèze J.P. et Hairault J.O, 2005 : *Les seniors et l'emploi en France*, La Documentation française, Paris, 244 p.
- Beauchemin C., 2000 : *Le temps du retour. L'émigration urbaine en Côte d'Ivoire, Une étude géographique*. Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, Institut Français d'Urbanisme, Université de Paris VIII, 406 p.
- Brilleau A., Ouedraogo E. et Roubaud F., 2005 : Introduction générale au dossier L'enquête 1-2-3 dans les pays de l'UEMOA : la consolidation d'une méthode. *Statéco* n° 99, Dial-Afristat-INSEE, p. 15-19
- Brilleau A., Roubaud F., Torelli C., 2005 : L'emploi, le chômage et les conditions d'activité . Enquête 1-2-3 Phase 1. *Statéco* n° 99, Dial-Afristat-INSEE, p. 43-63
- Cohen B., Menken J. (Ed), 2006 : *Aging in Sub-Saharan Africa: Recommendations for Furthering Research*, National Research Council, Washington, The National Academies Press, 356 p.
- Diagne A., 2006 : *L'entrée en vie adulte à Dakar*. Thèse de doctorat en démographie Université de Paris I, Institut de démographie. 380 p.
- DIAL, 2007 : *Youth and labour markets in Africa : a literature review*. Document de travail DIAL DT/2007/02, 75 p.
- Diop A.Y., 2003 : Gouvernance des régimes de sécurité sociale : tendances au Sénégal. In *Revue Internationale de Sécurité Sociale*. Vol 56, n° 3-4, p. 21-28.
- Holzmann R., 2000 : La réforme des retraites : l'approche de la Banque Mondiale, *Revue internationale de Sécurité Sociale*, Vol 53, N°1, p. 13-42
- Gillion C., Turner J., Bailey C. et Latulippe D., 2000 : Africa in *Social Security Pensions: Development and reform*, édité par. Bureau international du Travail, Genève, p 515-531.
- Kannan K.P., 2007: La sécurité sociale dans un monde en voie de mondialisation, *Revue internationale de Sécurité Sociale*, Vol 60, N°2-3, p. 21-41

- Kakwani N., Subbarao K., 2005: *Ageing and poverty in Africa and the role of social pensions*, International Poverty Center, UNDP, Working Paper n°8, 41 p.
- Nations unies, 2003 - *Living Arrangements of Older Persons around the World*, New-York, 112 p.
- Palacios Robert, 2004 : *La politique des pensions en Afrique*, Institut de la Banque Mondiale, Groupe développement humain, Réforme des pensions (<http://info.worldbank.org/etools/docs/library/77113/june2004/ppt/palacios.pdf>)
- Roubaud F., 1996 : 1-2-3 Survey : Proposal for a system of integrated household surveys, *Interstat*, n° 13, p.29-36.
- UEMOA, 2004 : *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans les principales agglomérations de sept États membres de l'UEMOA*. UEMOA, DIAL, Afristat, 72 p.
- Velkoff V. A., Kowal P. R., 2007 : *Population Aging in Sub-Saharan Africa: Demographic Dimensions 2006*. Washington, National Institute On Aging , U.S. Census Bureau, 39 p.